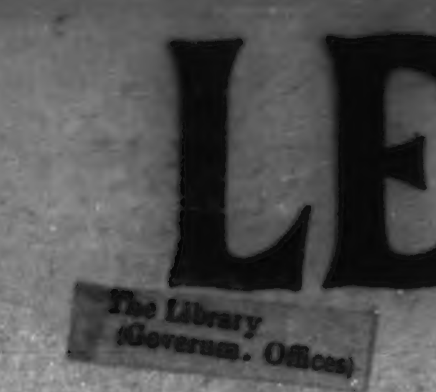
Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 3 Juillet 1901. No. 33

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.



ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)........ 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne..................12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR LA Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
Saint-Boniface, Manitoba
Canada.

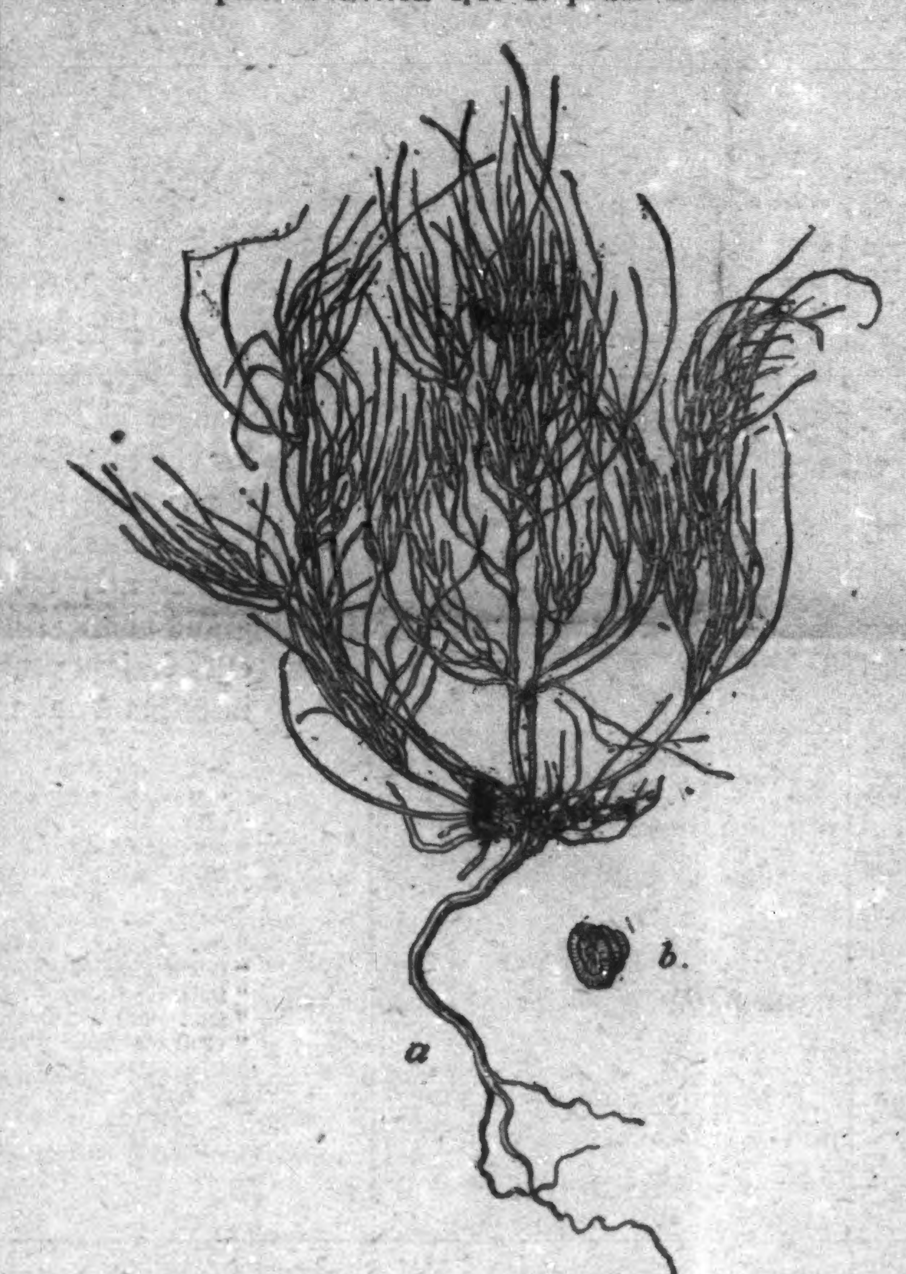
A VENDRE. Des soumissions sont demandées pour la maison et les étables érigées sur le lot No 520, Saint-Boniface.—JOSEPH LECOMTE 1-

MANIERE DE DETRUIRE
LES
MAUVAISES HERBES

Suite.

après leur chûte, à faciliter la propagation de la mauvaise herbe par le vent.

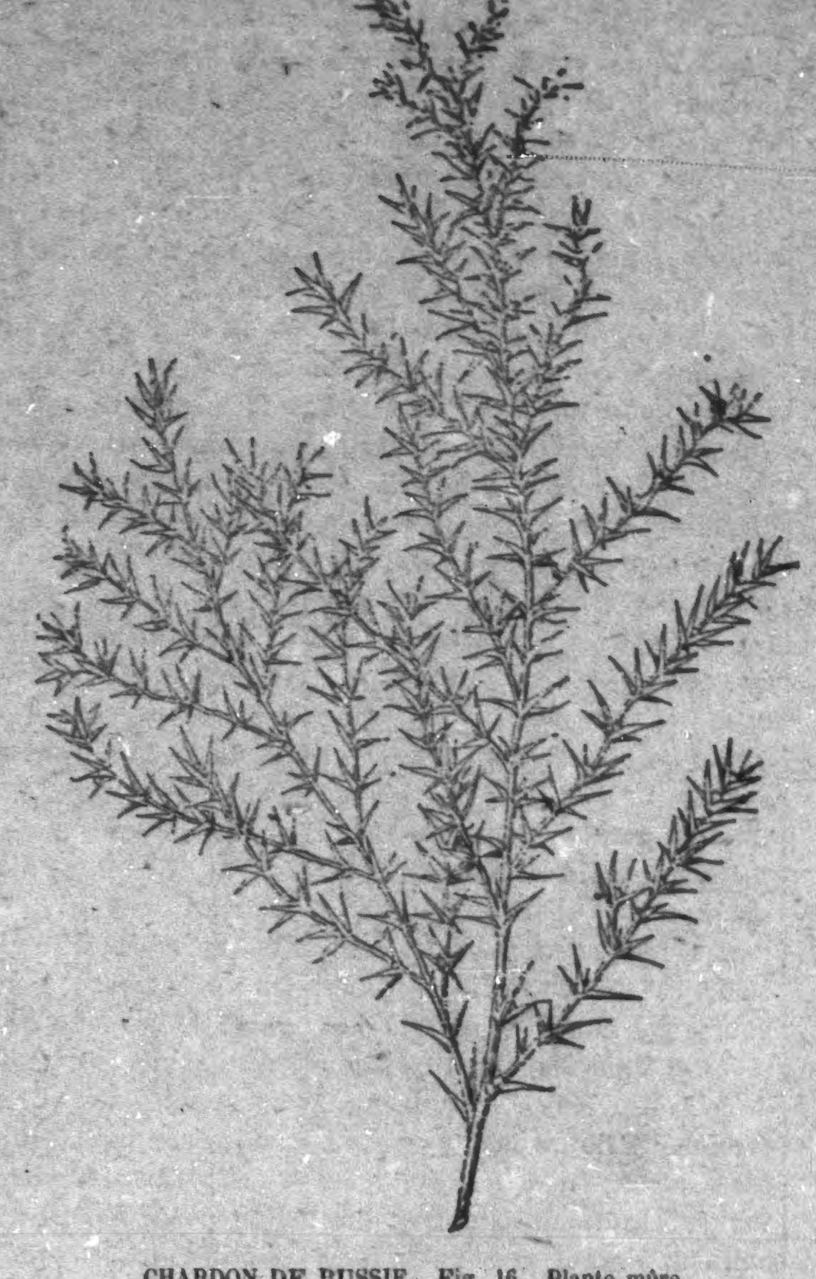
La première gelée un peu forte tue la plante, et aussitôt qu'elle est séchée, elle se brise facilement et, roulée par le vent, répand ses semences sur la terre. Les graines sont rondes, effilées, et avec une face plate d'environ 1/16 de pouce de diamètre.



CHARDON DE RUSSIE (*Salsola Kali var Tragus*) Fig. 15

(*a*) Jeune Plante. (*b*) Graine.

Avec la description ci-dessus, et en voyant les épines rudes dont la plante est couverte au moment de sa maturité, il est impossible de se méprendre. Cette marque distintive du reste tend cette mauvaise herbe pire que les chardons ; ceux qui travaillent aux moissons où elle abonde savent bien le dire. Ces épines percent les mitaines de cuir et blessent grièvement les jambes des chevaux. C'est ce fait qui a acquis à la plante son nom commun de chardon. Ce nom n'en est cependant pas un, comme on le croit généralement. Les faits suivants méritent une mention spéciale à cause de leur valeur pratique. 1o. La plante est annuelle, ne se reproduisant que par la graine, et doit donc, de ce chef, être traitée suivant les méthodes indiquées pour la destruction des plantes annuelles. Qu'on apporte cependant une surveillance toute particulière à empêcher la production de la semence.



CHARDON DE RUSSIE. Fig. 16. Plante mûre

2o. C'est probablement une plante indigène des bords de la mer, et conséquemment pousse mieux sur les terrains sablonneux. On se demande si elle serait aussi dangereuse sur un terrain lourd qu'elle l'a été sur des terrains légers et chauds.



Fig. 18. ANSERINE DE RUSSIE, avec ses graines mûres.

3o. Elle n'affecte pas très dangereusement les grains hâtifs, excepté cependant, en ce qu'elle enlève au sol une quantité notable d'humidité, ou étouffe les plus petites plantes. Elle n'en menace pas moins d'une façon dangereuse les grains tardifs et tous ceux qui sont semés sur chaume.

4o. La première gelée un peu dure tue la plante ; mais le mal est déjà fait, car la graine est généralement déjà mûre au moment où la plante sèche.

5o.—Avec un peu d'attention à cultiver et à observer strictement la loi sur les mauvaises herbes, il n'y a aucune raison pour laquelle on ne pourrait se rendre maître du chardon de Russie, aussi bien que de toute autre plante annuelle.

6o.—Les graines ne semblent pas déprécier la valeur commerciale du grain, car on peut les enlever très facilement en battant le grain.

7o.—Dans le cas où cette mauvaise herbe a poussé parmi les grains hâtifs, elle continuera à pousser, après la moisson, les nouvelles tiges sortant de ce qui reste de la tige pricipale après le coupage, et elle pourra donner des fleurs et mûrir des graines plus tard dans la même saison. Par conséquent les champs où est constatée la présence de cette mauvaise herbe, devraient être labourés aussitôt que possible après la moisson faite.

8o.—On peut la distinguer d'une autre herbe appelée "Sueda depressa" en ce qu'elle a dans les premières périodes de sa croissance des feuilles très pointues, tandisque la Sueda n'en a pas. Elle est aussi d'une couleur verte plus foncée.

ANSÉRINE DE RUSSIE—RUSSIAN PIGWEED (*Axyris Amaranthoides*).

On a fait allusion à cette plante émigrante dans le Bulletin No. 3, sous le titre "les mauvaises herbes et leur origine," comme nous provenant de Russie, voyez Fig. 17.

C'est une plante qui a des relations étroites avec

(*A suivre sur la 6me page*)

MUSIQUE

MELLE ISABELLE CHEVRIER, CONtralto, élève diplômée de Signor. d'Auria, Minnéapolis. Développement de la voix par la méthode italienne : enseignement de la mandoline et de la guitare ; prend des engagements pour les chœurs et les concerts. Studio : 22, bloc Grundy, en face du magasin de musique de M. Barrowclough.

CONSEIL

Avez-vous mauvaise bouche le matin au lever, ou bien sentez vous des aigreurs d'estomac? Prenez de UNE à DEUX cuillérées à thé de Salina dans un demi verre d'eau et cela disparaitra immédiatement,

MALADIE DE CŒUR

AMENEE PAR LE FROID ET LA MISERE.

Le Capt. Geo. Crandell, de Lindsay, raconte comment il a ete gueri de la plus dangereuse des maladies.

Dans la ville de Lindsay et la contrée environnante, aucun homme n'est plus connu ni plus hautement respecté que le capt. Geo. Crandell. Il y a quarante-sept ans, il était propriétaire et capitaine du premier vapeur qui ait navigué sur le Scugog. Depuis, le succès a couronné ses efforts dans sa vie sur eau et sur terre. Pendant vingt-neuf ans, il fut membre du conseil municipal de Lindsay. Il a maintenant 73 ans et jouit de la meilleure santé, mais il nen fut pas toujours ainsi. Il y a quelques années, le froid et la misère inhérents à sa vie de marin commencèrent à influer sur sa santé, et des signes de faiblesse se montrèrent du côté du cœur. Ses souffrances et son complet retour à la santé par l'entremise des Pilules Roses du Dr Williams sont racontés admirablement par lui-même. A un réporter, le capitaine a confié le récit suivant :

"Il y a plusieurs années, mon cœur commença à me troubler. D'abord, je ne m'en occupai guère, mais le mal augmenta à tel point que je recourus aux soins des médecins ordinaires. J'endurais de grandes douleurs et parfois j'étais en proie à des étouffements qui me laissaient dans une grande détresse. Fréquemment, ces étouffements survenaient la nuit, et je ne parvenais à respirer qu'avec les plus grandes difficultés. Je consultai plusieurs médecins, mais leurs remèdes ne pouvaient me soulager. J'essayai alors un remède beaucoup annoncé, mais je ne reçus aucun soulagement. J'avais toujours été un bon fumeur, mais ma santé était si mauvaise, que quelques bouffées d'un cigare me causaient tant de mal que je dus cesser de fumer. J'empirais de jour en jour, et commençai à croire que ma fin était proche et que cette maladie allait m'emporter. Il y a quelque temps, on me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr. Williams. Après en avoir pris une boite, je constatai un changement dans mon état, et je continuai à les prendre. Je continuai aussi à m'améliorer jusqu'à maintenant, où je suis bien et fort comme je ne l'ai été de ma vie, et je n'ai plus été troublé par le plus léger signe de mon ancienne maladie, depuis plusieurs mois. Je puis maintenant fumer comme autrefois, sans ressentir le moindre inconvénient. Tout cela, je le dois au plus grand de tous les remèdes, les Pilules Roses du Dr Williams."

Un sang riche et rouge et des nerfs forts sont la pierre angulaire de la santé. Les Pilules Roses du Dr Williams sont le remède le plus universellement et le plus favorablement connu, parceque, de la première dose à la dernière, elles font un sang nouveau, vivifiant, et restaurent les nerfs affaiblis, délabrés, apportant une santé et une force nouvelle aux malades désespérés. Ne prenez aucun substitut,—ne prenez rien qui ne porte le nom au long "Dr. Williams' Pink Pills for Pale People", sur l'enveloppe qui entoure la boite. En vente chez tous les marchands ou par la poste, franc de port, à 50c la boite, ou six boites pour $2.50, en s'adressant à la Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.



Mercredi. 3 Juillet 1901

LE 1er JUILLET

Nous célébrions lundi dernier le trente-quatrième anniversaire de la date d'inauguration du régime politique sous lequel nous vivons.

Ce retour annuel d'une date assurément, fort importante sert d'occasion à la plupart des gazette à quelques homélies politiques sur les avantages du système, sur les progrès du pays et sur les *desiderata* qu'il nous reste à atteindre.

Des résultats matériels, nous n'avons guère à dire: les Progrès sont incontestablement grands. Mais en fait de liberté et d'union nous avons rétrogradé !

Quelque douze mois après le 1er juillet 1867, il y avait, à l'endroit de ces deux grandes choses, plus de satisfaction qu'aujourd'hui dans les esprits. Les sonorités de certains discours ne détruiront pas cette réalité.

Le *Telegram* de lundi dernier, dans un article qui nous paraît animé d'un excellent esprit, touche à ce point. D'une main légère il distribue quelques reproches à droite et à gauche et aussi quelques conseils. Le *Telegram* soupire après l'union.

Nous aussi, nous voulons l'union sous le régime actuel, auquel nous sommes absolument dévoué. Mais l'union ne peut s'imposer par l'oppression. Elle doit naître du respect et de la liberté.

Or, depuis des années, les droits sacrés d'un groupe protégé par la lettre comme par l'esprit de la constitution, sont foulés aux pieds. C'est manquer de respect envers ce groupe et c'est lui enlever sa légitime part de liberté dans son propre pays.

Qu'avec un tel état de chose l'enthousiasme se refroidisse, il n'y a pas à s'en étonner ! Mais il reviendrait si l'on guérissait nos plaies en rémediant à nos griefs.

Nous le répétons l'article, du *Telegram* qui nous inspire ces quelques réflexions, nous paraît avoir été écrit sous l'influence d'une pensée juste et sympathique. Que cette feuille aille plus loin. Qu'elle s'applique à ramener la majorité à des sentiments équitables à notre égard et l'œuvre d'union qui lui est chère se parachèvera comme par enchantement. C'est alors que la Confédération sera vraiment consolidée, à la grande joie de tous ceux qui ont au cœur l'esprit patriotique.

CLOTURE DE LA RETRAITE DU JUBILE

Ces exercices solennels ont eu lieu dimanche soir. Notre cathédrale était bondée de fidèles, avides de recueillir encore une fois la paroles des RR. PP. Emard et Perron. Les principaux actes de cette cérémonie ont été les instructions des missionnaires, la rénovation des promesses du baptème, la bénédiction pontificale et enfin, le salut du Saint-Sacrement.

Une dernière cérémonie devait avoir lieu au cimetière; la bénédiction d'une croix commemorative de ce Jubilé. Malheureusement, la température n'a pas permis d'accomplir ce pieux exercice, qui eut été une si émouvante scène. Ce contre temps n'a cependant pas empêché les fidèles d'avoir devant leurs yeux cette croix qui leur rappellera la présence des missionnaires et les joies du Jubilé.

Les RR. PP. Emard et Perron nous ont quittés pour d'autres missions. Ils emportent avec eux la reconnaissance des paroissiens de Saint-Boniface qui leur a été exprimée par l'hon. sénateur Bernier, dans l'adresse suivante :

Chers et Vénérables Missionnaires.

Celui que Dieu nous a donné pour être notre pasteur, vous a déjà remerciés de votre zèle, de vos prières et de votre prédication au milieu de son troupeau. Il convient que ceux que vous avez évangélisés durant ces derniers quinze jours viennent eux-mêmes vous adresser à leur tour l'expression de leur gratitude.

L'œuvre qui vous a amenés parmi nous n'est pas de celles qui réunissent un moment les peuples pour les voir aussitôt se disperser aux échos mourants d'une fête humaine et ne laisser après elles d'autres suites que les lassitudes de nos imaginations et de nos membres surmenés C'est pour notre foi, pour nos âmes et notre salut que vous êtes venus ! C'est au nom de Dieu que avez parlé, quelquefois éloquemment, toujours avec charité, recourant à toutes les ressources de votre cœur et de votre intelligence pour nous ramener, malgré nos révoltes, dans les champs bénis de la grâce, dans ces jardins où, comme des fleurs odorantes, s'épanouissent, au soleil divin, les vertus chrétiennes, gage d'un bonheur éternel, mais aussi, fondements de la paix sociale.

En décrétant le jubilé, et en invitant les chrétiens à célébrer pieusement l'année sainte, le grand-Pontife qui tient les clefs de Pierre, s'est préoccupé de ces deux ordres de choses. Embrassant de son regard profond les deux siècles, celui qui expirait et celui qui allait naître, Léon XIII n'a pu s'empêcher de gémir sur les maux auxquels de nos jours les Etats sont en proie : la licence de penser, l'esprit de révolte répandu dans les intelligences dévoyées, le droit méconnu, les convoitises insatiables de tout ce qui frappe les sens, le rabaissement de la pensée jusqu'au terre-à-terre, l'appétit des jouissances matérielles, l'injustice et les crimes se multipliant au sein de toutes les classes ; d'où l'ébranlement des assises sur lesquelles repose la stabilité des gouvernements et de la société humaine.

C'est pourquoi, le Vicaire du Christ a largement ouvert le trésor de grâces dont il est au nom de Dieu le dépositaire.

Il a voulu provoquer dans le monde l'une de ces manifestations de la foi qui relèvent l'homme et les peuples par l'epuration de leurs pensées doucement plongées dans le bain des ardeurs divines qui surgissent des âmes mises en contact avec la croix du Calvaire.

Apôtres de ces incomparables aspirations et de ce merveilleux réveil, vous parcourez les villes et les campagnes ; dans votre course, vous vous êtes arrêtés au milieu de nous ; vous avez versé à flots les enseignements salutaires des grandes vérités. Si vous avez parfois dirigé notre regard vers le trou béant et noir de la géhenne menaçante, vous l'avez bientôt ramené vers les bleus horizons du ciel. De même que l'eau de la source s'infiltre dans les champs qu'elle féconde, de même votre parole a coulé sur nos cœurs, y faisant germer les moissons chrétiennes.

Vous avez commencé par nos mères, nos épouses, nos filles et nos sœurs. C'était le parterre. Vous avez voulu le parcourir avant de vous jeter au fond de cette forêt que sont les hommes, où l'ombre est étouffante, où les fleurs ne naissent point, où les chênes sont rares, et les broussailles, épaisses. Mais fleurs ou broussailles, vous avez avec une égale sollicitude tout arrosé, tout émondé, tout incliné vers le même soleil, rayonnant des célestes splendeurs ! Et qui sait, si vous n'avez pas aujourd'hui conçu les mêmes espoirs à l'égard des unes et des autres ?

Ah ! nous savons bien que nous n'avons pas répondu à toutes vos attentes !!! Car, le cœur du prêtre, prêchant son Dieu, veut la perfection !

Nous ne sommes point parfaits ! Et pourtant, il y a, j'ose le dire, au fond de nos âmes, un profond sentiment de foi qui nous inspire un autre sentiment non moins vif, celui d'une joyeuse et sincère reconnaissance pour les missionnaires de cette retraite extraordinaire.

Cette reconnaisance, je vous l'exprime au nom de toute la paroisse de Saint-Boniface. Femmes et hommes, riches et pauvres, tous les âges et toutes les conditions s'unissent en ce moment pour vous la manifester La modeste offrande que nous allons vous remettre à l'instant, en est l'expression tangible. Elle vient de tous. Oh ! elle n'est point pour vous payer de vos labeurs. Car, il est inestimable, le prix de la parole de Dieu ! Selon l'esprit de l'Eglise, c'est une simple obole qui vous permettra, chemin faisant, de réparer vos forces épuisées, d'accomplir les œuvres qu'entraine votre mission et de continuer ainsi vos courses apostoliques en faisant le bien à travers les territoires où Dieu mènera vos pas.

Car, dans queques heures, vous nous quitterez. Mais le souvenir de votre passage au milieu de nous restera attaché au monument dont l'érection doit être le couronnement de votre prédication.

Permettez, toutefois, vénérables missionnaires, que nous donnions à ce dernier acte de la retraite une signification plus grande encore. Ce bois sacré qu'autrefois David chantait sur sa harpe, redira sans interruption les enseignements dont vous vous êtes faits les interprêtes. Il marquera l'étape que le temps a faite dans notre paroissse en passant d'un siècle à un autre. Symbole du chrétien, nous voulons qu'il reste comme la manifestation publique de notre foi catholique.

Peuple de Saint-Boniface, à genoux !

A genoux devant cet antique gibet devenu le trône d'un Dieu.

Salut, ô croix, notre unique, espérance ! Nous te vénérons, toi qui, du Christ notre Sauveur, supportes l'image à la fois endolorie et triomphante ! Sois le témoin de notre rénovation à la vie chrétienne ! Porte ce témoignage aux familles de l'avenir ! Fais que le spectacle de cette solennité demeure dans la mémoire des enfants comme une sauvegarde de leur propre foi, afin qu'ici se succédent à perpétuité, à mesure que nous descendrons dans ce champ où la mort range ses œuvres, des générations dociles à la voix des missionnaires que les jubilés futurs ramèneront dans cette paroisse agrandie, fortifiée, mais surtout constamment unie au siège apostolique de Pierre !

Le Rév. P. Emard répondit à cette adresse en quelques mots vivement sentis et par une dernière exhortation à la persévérance.

Le portrait de Sa Majesté le roi Edouard VII se déploiera en traits de feu dans les airs, à la prochaine Exhibition de Winnipeg.

TOUJOURS LE MEME

Quelle terrible maladie que la consomption. On la prévient avec le BAUME RHUMAL et quand elle est déclarée on la guérit avec ce précieux remède.

LA BANQUE IMPERIALE

Nos lecteurs trouveront, dans une autre colonne, le rapport de la Banque Impériale, dont une succursale est établie depuis longtemps à Winnipeg.

Ce rapport constate l'augmentation des affaires de cette banque, l'accroissement de son capital et de sa réserve. Il n'est pas difficile après cela de conclure à la stabilité de cette institution financière, l'une de celles qui, dans le pays jouissent d'une des réputations les plus enviables tant pour sa libéralité que pour sa prudence. La Banque Impériale offre au public les plus solides garanties. C'est unanimement admis, et ses rapports annuels, strictement analysés, montrent combien cette unanimité d'opinion est justifiée.

NOTES SUR LE VOYAGE DE SA GRANDEUR MGR L'ARCHEVEQUE

Les dernières nouvelles reçues à l'Archevéché nous font connaître que Sa Grandeur est arrivée à Dawson City le 14 juin, à 3 heures du matin.

Selon toute vraisemblance, la retraite du Jubilé que Sa Grandeur est allé présider et prêcher, a commencé le 16 juin.

A la date du 25 ou du 26 juin, Sa Grandeur a dû quitter Dawson pour revenir. Elle sera à Vancouver le 5 juillet courant, et à Saint-Boniface vers le 10 de ce mois.

Sa Grandeur avait quitté White Horse le 9 juin à bord d'un bateau, le "Canadien."

A *White Horse*, Mgr a été l'objet d'une belle démonstration. Une adresse de bienvenue lui a été présentée. Malheureusement, n'ayant pas cette adresse nous ne pouvons la publier.

Mgr l'Archevêque y a été reçu par M. Taché, fils de feu M. J. C. Taché.

M. Taché est ingénieur civil et est à *White Horse* en missien pour le gouvernement. Il a tenu à recevoir princièrement Mgr l'Archevêque et à lui donner l'hospitalité.

C'est à M. Taché que White Horse doit d'avoir une église et un prêtre résidant.

Pour cette église il y a un comité composé de deux capitaines au long cours, le capitaine Martin et Siewert ; de deux capitaines de la police montée, MM. Harrigan et MacGinnis ; du Dr Paré et de M. Taché lui-même.

C'est le rev. P. Lefebvre qui dessert cette mission, où il est très apprécié.

White Horse n'existe que depuis un an. C'est un centre important pour les mines de cuivre qui sont voisines, et pour les mines d'or d'Atlin et de *Big Salmon River* qui sont à une distance d'environ cent milles. Cette petite ville compte environ 2,500 habitants. Elle est le terminus actuel d'un chemin de fer partant de Skagway et traversant la *White Pass*. C'est aussi le quartier général de la police à cheval pour le District du Haut-Yukon. On y remarque de longues bâtisses de 1500 pieds, servant d'entrepôts à des marchandises en destination de Dawson.

L'EXHIBITION

Le gérant de l'Exhibition Industrielle de Winnipeg reçoit chaque jour une multitude d'entrées, venant de tous les points de la province et du Nord-Ouest. Déjà ces entrées sont plus considérables qu'elles ne l'étaient à pareille époque, l'an dernier, ce qui est un gage de l'intérêt qu'offrira la prochaine exhibition,

UNION ST-JOSEPH

Les métis ont célébré leur fête nationale, lundi dernier, à Saint-Vital, avec beaucoup de succès.

Une messe pontificale fut chantée par Monseigneur Ritchot, assisté de M. l'abbé Béliveau, comme diacre, et de M l'abbé Maillard comme sous-diacre. Le sermon fut donné par le Révérend Père Emard, qui le fit avec éloquence.

Après la messe, le Président de l'Association, M. Simon St Germain, présenta une adresse magnifique à Monseigneur Ritchot, qui y répondit en donnant aux métis des conseils paternels.

L'on se rendit ensuite sur le terrain du pique-nique, où des discours furent prononcés par le Président, M. Simon St Germain, M. Joseph Bernier, député de Saint Boniface, M. Hormisdas Béliveau etc. Plusieurs courses de chevaux eurent lieu, et la journée se passa très agréablement.

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et est actuellement en état de fournir toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. James Rossi est entré dans sa maison, bâtie sur la rue Notre Dame.

—M. Paul Gagnon et M. Bougard sont à se construire chacun une maison ; le premier sur la rue Notre Dame, et le second sur la rue du Collège.

L'on demande une servante, S'adresser à M. E. Guilbault, coin des rues Taché & Provencher, bon salaire ; pas de blanchissage.

—Le C. P. R. organisera des excursions cet été pour permettre aux cultivateurs de la province d'aller visiter la ferme expérimentale de Brandon.

—M. le juge Prendergast est à reconstruire sa maison ; ces travaux en feront une résidence toute nouvelle.

—Les directeurs de l'Exhibition de Winnigeg ont loué pour cette année les services d'acrobates agiles et expérimentés. On pourra donc voir à cette exhibition des tours de force extraordinaires

—L'ancienne maison de M. Geo. Joyal a été transportée sur la rue Masson. Celle de M. Samson est en route, pour la rue Masson aussi.

Plusieurs maisons sont en voie de construction dans la partie Sud de Saint-Boniface, quartier Norwood. Celle de M. Arthur Olivier est presque finie. Des trottoirs doivent être faits très prochainement de ce côté, où de nouvelles rues ont été ouvertes. Ce sont les rues Goulet, St-Joseph et du Collège.

—Les feux d'artifice qui seront donnés cette année à l'Exhibition de Winnipeg dépasseront en éclat tout ce qui a eu lieu auparavant. Il y aura des ballons d'où s'échapperont des traînées de feu. Il y aura aussi un nuage de feu qui éclatera en pluie scintillante ; et bien d'autres choses.

—Notre club de Base-Ball de Saint-Boniface a fait un jeu remarquable depuis quelques semaines. La semaine dernière nous annoncions ses succès contre les "Capitals" et les "Zephirs" ; au Dominion Day il a défait les "Unions", le club considéré pour nous comme le plus dangereux de la Ligue. M. Jean Gingras, le "pitcher" ordinaire du club, était parti le matin en voyage de noces ; mais il a été remplacé dignement par son frère "Tony". La partie a été mouvementée, car les "Unions" sont forts et ont joué brillamment. Les dernières minutes de la partie ont été excitantes au plus haut point. Les Saint-Boniface l'ont emporté par 2, avec l'avantage d'un "inning" encore intact et qu'il n'a pas continué. Voici les noms des joueurs :

ST-BONIFACE	UNIONS
J. Leveque, 2b	Jacobs, ss
R. Lambert, 3b	J. Glasgow, lf
Jean, 1b	Harkness, c
Gingras, p	Wilkinson, 2b
C. Lambert, ss	Havens, 1b
Cyr, lf	W. Glasgow, 3b
Harrison, c	B. Cail, cf
E. Leveque, rf	Holden, p
Samson, cf	Carley, cf

Cette victoire des St-Boniface a été applaudie par de nombreux amis. Bravo, les boys !

—A sa dernière réunion, le Bureau exécutif de l'Exhibition de Winnipeg a passé une résolution importante. L'association se charge de payer le freight des animaux et articles qui seront exhibés, à partir de l'endroit où les effets seront en dernier expédiés, pourvu que tels effets soient ré-expédiés au même endroit immédiatement après la clôture de l'Exhibition, et sans qu'ils aient changé de propriétaire. En faisant cette recommandation, le Comité veut cependant qu'il soit compris que cette faveur ne sera pas un précédent, mais qu'elle est accordée cette année parce que l'année dernière, la récolte a été mauvaise et que, par conséquent, l'argent est plus rare.

SUCCÈS UNIVERSEL.

La grande réputation du BAUME RHUMAL est due au succès extraordinaire obtenu par son emploi dans tous les pays contre les affections de la gorge et des poumons.

DISTRIBUTION DE PRIX

La distribution des Prix a eu lieu jeudi dernier à l'Académie Ste-Marie, de Winnipeg, et a donné lieu à une jolie séance. Il est de tradition, du reste, que de cette institution, l'auditoire sorte toujours enchanté. Après la distribution des médailles et des prix, l'Hon. Juge Dubuc, M. l'abbé Cherrier et le R. P. Guillet ont été invités à adresser la parole et, ont tous trois délicatement félicité les RR. SS. de Jésus Marie et leurs élèves sur les succès de cette année.

Les petits garçons de l'Académie Provencher sont aussi en vacances depuis quelques jours. Les Frères de Marie, les professeurs de cet établissement, sont de plus en plus appréciés par le public. Aussi le nombre de leurs élèves va-t-il toujours croissant.

Chronique de la Province

(De notre correspondant spécial)

SAINT-ALPHONCE

Notre paroisse a reçu le bienfait des exercices du jubilé. Les prédications ont été fort bien suivies. A chaque sermon, une assistance nombreuse et très recueillie se pressait dans l'enceinte sacrée, avide d'entendre la parole de Dieu, exposé avec tant de foi et de clarté par le R. Père Lacasse. Faisant intervenir tour à tour les textes sacrés, les faits historiques et d'heureux exemples puisés dans sa longue expériance de missionnaire, le R. Père a captivé au plus haut point les auditeurs. Sa parole est tombée sur une bonne terre et tous les paroissiens, à la grande joie de Monsieur le Curé, se sont fait un devoir de s'approcher des sacrements.

Vendredi 21 juin, après la messe, les exercices du jubilé se sont terminés par la belle, imposante et si touchante cérémonie de la plantation d'une croix jubilaire sur une des collines qui environnent Saint-Alphonse. Les enfants des écoles, tenant chacun une oriflamme à la main, faisaient cortège à la croix que six paroissiens, décorés du signe de notre Rédemption, portaient en triomphe sur leurs épaules.

La jeune fanfare de la paroisse, par quelques morceaux très artistement executés, a bien voulu rehausser l'éclat de cette cérémonie.

Il est certain que ce jubilé suivi d'une façon si consolante, laissera des fruits abondants de salut dans toutes ces âmes que Dieu a visitées par sa grâce.

UN PAROISSIEN.

Le Pain Killer est très utile dans les Institutions Publiques. Il est sans égal dans tous les cas de maladies d'intestins. Il n'y a qu'un seul véritable Pain-Killer, celui de Perry Davis. 25c. et 50c. 6

—Si votre enfant est maigre et pleure à tout propos, s'il grince des dents la nuit, s'il a le ventre ballonné, si sa digestion se fait mal et qu'il vomisse souvent, donnez-lui les TABLETTES SANTONEL Pour les Vers car il ne prendra pas de mieux avant que vous l'en débarrassiez.

A vendre chez tous les pharmaciens ou expédiées au Canada et aux Etats-Unis sur réception de 25c. Adressez Compagnie Chimique Franco-Américaine, 274 rue St-Denis, Montreal, Can.

IMPERIAL BANK OF CANADA

Prosedures de la vingt sixieme assemblee generale annuelle des actionnaires, tenue au siege social de cette institution a Toronto, mercredi, le 10 juin 1901.

La vingt-sixième assemblée générale annuelle de la "Imperial Bank of Canada," fut tenue, en conformité des termes de sa charte, au siège social de l'institution, le 19 juin 1901.

Etaient présents : H. S. Honland, T. R. Merritt (Ste-Catherine); William Ramsay, de Bowland (Stow, Ecosse); Robert Jaffray, T. Sutherland Stayner, William Hendrie (Hamilton), E. B. Osler, M. P., C. C. Dalton, le Professeur Andrew Smith, Anson Jones, J. G. Ramsay, R. Thomson, R. M. Thompson, Dr Luke Teskey, Edward Martin, C. R. (Hamilton); D. R. Wilkie, R. N. Goesh, G. B. Smith, I. J. Gould (Uxbridge); Clarkson Jones, Lyndhurst Ogden, J. W Beatty, J. W. Beatty, S. Nordheimer, R. H. Temple, J. Kerr Orborne, W. Gibson Cassels, T. W. Horn, David Smith, A. E. Webb, Rév. E. B. Lawler, J. L. Blaikie, A. A. McFall (Bolton), John Stewart, John Gowans, le major W. I. Merritt, Wilson Bell (Brandon); Rév. T. W. Paterson, Henry O'Brien, C. R., A Foulds (Québec), H. W. Fitton, H. C. Boomer, W. C. Crowther, H. Sintzel, J. H. Paterson, N. Merritt, R. L. Benson, V. H. E. Hutcheson, William Spry, O. F. Rice, H. R. O'Hara, Dr Chs. O'Reilly, Dr. Thorburn, R. K. Burgess, J H. Eddis, etc.

Le fauteuil présidentiel fût pris par le président, M. H. S. Howland et le gérant général, M. D. R. Wilkie fût prié d'agir comme secrétaire.

Le gérant général, à la demande du Président, lut le rapport des directeurs et le Bilan des affaires.

LE RAPPORT

Les directeurs ont encore beaucoup de plaisir à rencontrer les actionnaires pour leur présenter le vingt-sième bilan annuel et le rapport des affaires de la banque, qui, ils l'espèrent, sera considéré comme satisfaisant sous tous les rapports.

Les profits nets pour l'année, après avoir amplement pourvu pour toutes les dettes douteuses et pour la diminution d'intérêt sur les billets non échus sous escompte, ont permis à vos directeurs de payer des dividendes semi-annuels, au taux de quatre et demi et cinq pour cent respectivement, d'ajouter $123,098-35 au fonds de Réserve, de contribuer au paiement annuel déjà autorisé des Fonds de Pension et Garantie de la Banque et d'approprier une somme supplémentaire de $20,000 en déduction du compte des Locaux et Ameublements de la banque.

Le montant transporté au Compte de Profits et Pertes est aussi de $23,949.40 de surplus sur le montant transporté l'an dernier.

La prime reçue sur la balance due du nouveau capital-actions a aussi été appliquée au Fonds de Réserve, qui s'élève maintenant à $1,850,000.00 étant de 74 pour cent du capital souscrit, qui est maintenant payé.

Les officiers de la Banque continuent à remplir leurs devoirs respectifs à la satisfaction des Directeurs.

Le tout respectueusement soumis-

H. S. HOWLAND,
Président.

COMPTE DES PROFITS ET PERTES

Dividende No 51. 4½ pour cent, (payé le 1er décembre 1900...	$111,429.41	
Dividende No 52, 5 pour cent (payable 1er juin 1901).........	120,000.00	
		$236,429.42
Transporté au Fonds de Réserve......		150,000.00
Déduit du compte des Locaux et ameublements de la Banque		20,000.00
Balance du compte, transportée......		104,637.98
		$511,067.39
Balance au crédit du compte, 31 mai 1900, rapportée..........		$ 80,688 58
Prime reçue sur le nouveau capital actions...		26,901.65
Profits pour l'année finissant le 31 mai 1901, déduction faite des frais d'administration et intérêt dû aux déposants et après avoir amplement pourvu pour les dettes mauvaises et douteuses et pour réduction sur les billets sous escompte..........		403,472.16
		$511,076.39

FONDS DE RESERVE

Balance au crédit du compte, 31 mai 1900..........		$1,700,000.00
Transporté du compte de Profits et Pertes (prime sur le nouveau capital $26,901.65 et des profits de l'année $123,098.35.)		150,000.00

PASSIF

Billets de la Banque en circulation......		$1,950,293.00
Dépôts ne portant pas intérêt......	$3,157,714.55	
Dépôts portant intérêt (y compris l'intérêt accru jusqu'à date	12,358,012.31	
		15,515,756.86
Dû à d'autres banques en Canada......		1,545.18
Dettes totales au public......		$17,467,595.04
Capital-actions (payé)......		$2,500,000.00
Fonds de réserve......	$1,850,000.00	
Compte de contingent......	88,671 14	
Dividende No 52 (payable 1er juin 1901) 5 pour cent......	125 000.00	
Dividendes antérieurs non réclamés......	75 50	
Réduction sur billets escomptés......	46,564.00	
Balance du compte de Profits et Pertes transportée......	104,637.98	
		2,214,948.62
		$22,182,593.60

ACTIF

Monnaie, argent et or......	$ 604,298 44	
Billets du gouvernement de la Puissance......	1,500,434.00	
		$2,103,732.44
Déposé au gouvernement de la Puissance pour garantie des billets en circulation......		95,000 00
Billets et chèques d'autres banques......		612,814.15
Balance due par d'autres banques en Canada......		237,740.63
Balance due par des agents des pays étrangers......		1,462,459 26
Balance due par des agents du Royaume-Uni......		178,339,16
		$4,691,085.64
Garanties des gouvernements fédéral et Provincial......	475,366.28	
Sécurités municipales canadiennes et anglaises ou étrangères, coloniales autres que canadiennes......	1,257,984.20	
Obligations de chemins de fer et autres débentures et stocks	1,010,697,54	
		$2,744,048.02
Prêts à demande et à brèves échéances sur les stocks et actions du Canada......		2,108,380.56
Autres obligations courantes. Escomptes et avances......		12,086,325.98
Dettes en souffrance (perte calculée)......		39,386.68
Immeubles (autres que ceux de la Banque......		54,103.93
Hypothèques sur immeubles vendus par la Banque......		75,409.45
Locaux de la Banque, y compris coffre-forts, voûtes et ameublements de bureau, principal et aux succursales......		378,822.11
Autres ressources, non comprises sous les rubriques ci-dessus		4,891 29
		$22,182,543.66

D. R. WILKIE,
Gérant-général.

Les motions ordinaires furent proposées et adoptées.

Les scrutateurs nommés à l'assemblée déclarèrent les messieurs suivants dûment élus directeurs pour l'année prochaine, savoir : MM. H. S. Honland, T. R. Merritt, Wm Ramsay, Robt. Jaffray, T Sutherland Stayner, Elias Rogers, Wm Hendrie.

A une assemblée subséquente des directeurs, M. A. S. Honland fut réélu président, et M. T. R. Merritt, vice-président, pour l'année prochaine.

Par ordre du Bureau.
D. R. WILKIE,
Gérant général.

Toronto, 19 juin 1901.

Maniere de Detruire Les Mauvaises Herbes

(Suite de la 2me page)

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'IMMIGRATION

AVIS AUX MARCHANDS DE GRAINS DE SEMENCE

WINNIPEG, 1er. Février 1899.

Monsieur,

Le Département a reçu d'un grand nombre de cultivateurs de la Province des plaintes établissant que des marchands de grains, les uns sans y prêter attention, les autres, de propos délibéré, vendent des petites graines tel que celles du lin, trèfle, mill et ainsi que de la semence d'herbes variées où, après examen on trouvée des graines de mauvaises herbes, sans tenir aucun compte de l'article 19 de la loi sur les mauvaises herbes.

"L'article de la loi auquel nous vous référons est le suivant ; Article 19. Quiconque vend pour la semence ou pour l'alimentation du grain contenant de la graine de mauvaises herbes est passible d'une amende de dix dollars au moins et de cent dollars au plus et le magistrat peut ordonner que tout grain ainsi vendu contrairement aux disposition du présent article soit détruit."

Les cultivateurs se plaignent que les marchands essayent d'éluder toute responsabilité dans la matière en écrivant sur leurs factures qu'ils ne donnent aucune garantie. Le département informe respectueusement ces marchands qu'ils tombent néanmoins sous la coup de cet article de la loi, quelle que soit leur déclaration au contraire écrite sur les envois.

Il devient de plus en plus certain, à mesure que les années se déroulent, que pour conserver au sol sa fertilité, il faut varier la culture, et le département fait tous ses efforts pour faire comprendre cette nécessité aux cultivateurs, surtout dans les vieux districts, où jusqu'à présent on n'a cultivé que des céréales pendant nombre d'années. Les herbes et les fourrages analogues deviennent une nécessité en adoptant ce système ; et les marchands de grains peuvent contribuer à ce résultat et se protéger eux-mêmes et leur clientèle en n'ayant à vendre que des semences pures et nettes.

Ayez soin de lire cette circulaire avec la plus grande attention et aidez le département par votre coopérant à la même œuvre.

CHAS. BRAITHWAITE.

Inspecteur des Mauvaises Herbes.

MAUVAISES HERBES

Devoirs des Secretaires Municipaux, Agents Voyers, Surveillants, et du Public en General.

Loi pour Prevenir la Propagation des Mauvaises Herbes, Extraits des Statuts Revise de Manitoba, avec les Amendements

SA MAJESTÉ, par et avec l'avis et le consentement de l'Assemblée législative de Manitoba, décrète ce qui suit :

1. Cet acte sera cité comme étant La loi sur les Mauvaises Herbes."

2. Dans cet acte, à moins que le contexte ne le détermine autrement,—

(a) L'expression "Mauvaise herbe" renferme la moutarde commune, le vélar d'Orient, la moutarde roulante, le chardon du Canada, le chardon de Russie, le Laiteron vivace, la folle avoine, l'herbe à palettes ou Tabouret des champs, le faux lin et toutes les autres mauvaises herbes aux quelles cet acte peut s'appliquer par suite d'un règlement quelconque d'une municipalité, comme ci après pourvu.

3. Les conseils municipaux peuvent par un règlement étendre l'application de cet Acte, dans les limites de leur municipalité, à telle autre herbe, ou telles autres herbes qu'ils déclarent être nuisibles à l'Agriculture dans la Municipalité ; et toutes les dispositions de cette loi devront s'appliquer à ces mauvaises herbes, aussi bien que si elles étaient énumérées au présent acte.

4. Tout propriétaire de terre ou occupant devra couper ou faire couper ou autrement détruire, toutes les mauvaises herbes qui poussent sur la dite terre, aussi souvent chaque année qu'il est nécessaire pour empêcher les dites herbes de venir à graine et si tel propriétaire ou occupant néglige d'exécuter les dispositions de cet article, il sera passible d'une amende de Cinq Dollars au moins et vingt-cinq dollars au plus pour chaque contravention.

5o. Chaque conseil municipal devra pas plus tard que le 1er Avril de chaque année, désigner par résolution ce que les surveillants de Grands-Chemins, Grands-voyers ou autres officiers devront faire pour aider à l'exécution de cet Acte.

6o. Cette résolution définira les limites de la division dans la quelle tel surveillant, agent-voyer ou autre officier devra exercer ses fonctions quant à cette matière ; et ces limites seront ainsi définies de façon que chaque portion de la municipalité soit incluse dans la juridiction d'au moins un surveillant, agent voyer ou autre officier.

7. Le Secrétaire de la Municipalité devra transmettre une copie de cette résolution au Département de l'Agriculture et de l'Immigration dans le délai d'une semaine après qu'elle aura été votée. Chaque surveillant, Grand-voyer ou autre officier devra veiller à l'exécution des dispositions précédentes du présent Acte dans la division placée sous sa juridiction, en coupant, faisant couper ou autrement détruire toutes les mauvaises herbes poussant sur les chemins, ou concessions pour chemins, compris dans la division placée sous sa juridiction.

(A suivre)

CONFORT POUR CEUX QUI SOUFFRENT D'NSOMNIE

Le Mystère du Sommeil—Insomnie, Indice du Surmenage ou d'épuisement Nerveux prochain que l'on ne doit pas considérer négligemment.

La Privation du Sommeil est le pire des crimes—Le Dr Chase's Nerve Food en enrichissant le Sang et les Nerfs redonne un Sommeil Reposant.

" Le sommeil est le repos de l'âme ; c'est l'esprit qui s'envole dans le royaume des rêves ; c'est le repos des muscles et le divertissement des nerfs ; c'est la cessation des activités ; c'est le calme du pouls ; c'est une respiration beaucoup plus lente mais beaucoup plus profonde ; c'est l'oubli temporaire de tous les soucis ; c'est un médecin reconnu par toutes les écoles de médecine. Le manque de sommeil place les patients sur un gril de torture, ou les conduit dans un asile ou au tombeau.

L'insomnie est une maladie de notre pays et de notre âge. Où il y a un homme ou une femme aux nerfs vigoureux et sains, il y en a une douzaine dont le système nerveux est surmené et épuisé. En vain, ils s'agitent sur leur lit de souffrance, aspirant après le grand reconstituant naturel, un sommeil paisible. Dans les heures de tenttaiom ils ont recours aux narcotiques qui produisent une inconscience temporaire aux prix d'une énorme dépense du système humain.

Dans toutes les occupations, et professions, il y a des moments où il y a dépense spéciale d'énergie nerveuse. Les mères, aussi, privées de sommeil et épuisées par les soins à donner à leurs enfants et par la surveillance à exercer dans les périodes de maladie, deviennent des ruines physiques. Particulièrement au printemps, nous semblons tous avoir besoin de beaucoup plus de sommeil que d'ordinaire pour contrebalancer les effets affaiblissants et débilitants de l'hiver, et les changements épuisant de la température.

L'insomnie est un indice que la force nerveuse du corps s'épuise plus rapidement qu'elle ne se forme et que l'épuisement physique est proche. Les nuits ne réparent pas les fatigues du jour. Quelques efforts extraordinaires doivent être faits pour changer cet état de chose, ou l'épuisement est certain. Des hommes de science ont indiqué certains éléments de la nature comme étant particulièrement appropriés au besoin du système nerveux épuisé.

Par la voie du sang et du système nerveux ces reconstituants infiltrent une nouvelle vie et l'énergie vitale dans chaque cellule nerveuse de l'anatomie humaine.

Pendant que ces éléments naturels sont combinés dans des proportions variées, il est généralement admis par les médecins que la prescription employée par le Dr Chase avec un si merveilleux succès dans son immense clientèle est une de celles qui donnent le plus de satisfaction. Cette préparation est maintenant connue sous le nom de Dr Chase's Nerve Food, et elle est maintenant vendue en quantités énormes dans toutes les parties de ce continent, vu les désordres nerveux et l'insomnie qui sont si fréquents.

Toutes et chacune des victimes de l'épuisement nerveux et physique, au sang pâle, rempli d'eau et impur et souffrant d'insomnie, peuvent commencer l'emploi du Dr Chase's Nerve Food avec l'assurance absolue que l'usage régulier de ce fameux remède-aliment reconstituera graduellement et complètement les cellules nerveuses et les tissus corporels, et guérira radicalement l'insomnie et l'irritabilité.

Vous ne devez pas confondre le Dr Chase's Nerve Food avec les drogues et narcotiques produisant le sommeil. Il est différent de tous les remèdes que vous aviez jamais employés et au lieu de détruire les tissus et les nerfs il guérit en remplissant chaque cellule d'une vie, d'une vigueur et d'une vitalité nouvelles. Comme tonique et reconstituant du Printemps il est merveilleux dans son œuvre ; il rend aux malades fatigués, épuisés, la force, la souplesse et la nervosité de la santé parfaite : 50 cents la boîte, 6 boîtes pour $2.50, chez tous les marchands ou envoyé, frais de poste payés, sur réception du prix, par Edmanson Bates & Co., Toronto.

Aux Etats-Unis, le "Dr Chase's Nerve Food" est vendu sous le nom de "Dr Chase's Nerve Pills" et fabriqué uniquement par la "Dr A. W. Chase Medicine Co., Buffalo, N.-Y. Méfiez-vous des imitations.

Correspondance

Monsieur le Rédacteur :

C'est une histoire peu banale que celle de ce bureau de poste, dans la province d'Ontario, boycotté par la population qu'il doit desservir. L'ancien maître de poste était aimé de tout le monde et personne ne veut avoir affaire avec le nouvel élu du Maître Général des postes ; si bien que chacun laisse sa correspondance s'accumuler au bureau sans vouloir retirer lettres ni journaux. Le député du comté, qui est un grand seigneur du parti au pouvoir, *une grosse légume*, demande, pour faire réintégrer dans ses fonctions l'ancien serviteur du public, une pétition signée par 95 p. c. des électeurs de l'endroit. Comment trouvez-vous ce député qui veut soumettre cent citoyens à la tyrannie de cinq individus ?

Eh bien ! à Saint-Pierre, c'est un peu une histoire semblable qui nous arrive. On réduit le salaire de l'ancien maître de poste, un très honorable citoyen, et on importe ici un individu de Winnipeg qui a besoin, probablement, de la modique somme de $120, le salaire du maître de poste de Saint-Pierre, pour manger de la galette. On transporte le bureau de poste dans une cahute où la correspondance est éparpillée sur le plancher ; où il n'y a pas un endroit convenable, même pour déposer les lettres enrégistrées, et voilà !—Et c'est un grand et fort gaillard qui vient ainsi vivre avec ses appointements de Maître de poste de Saint-Pierre : cent-vingt piastres par an !

Il faut vous dire que ce nouveau maître de poste de Saint-Pierre est le fils aîné d'un homme d'une réputation assez répandue : le fils de Martin Jérôme ou Jérôme Saint-Mathe député honoraire du comté de Carillon ; certes d'illustre mémoire ! La paroisse de Saint-Pierre est obsédée depuis vingt ans de cet individu : mais les habitants de Saint-Pierre ne se doutaient pas qu'ils seraient obligés de donner à manger aux petits du dit Jérôme Saint-Mathe ou...si vous voulez...Martin Jérôme M. P. P. Il faut que l'influence de ce monsieur soit bien petite pour ne pas pouvoir obtenir pour sa progéniture une ration plus forte du gouvernement dont il pose comme l'un des champions dans le comté de Provencher ; cent vingt piastres par an, et pour son fils aîné ! C'est maigre ! On dit cependant que le jeune Jérôme espère avoir un salaire beaucoup plus élevé : il en aurait les assurances. Ce sera intéressant à connaître et j'espère que nous y parviendrons ; en attendant, nous exigerons, que le service de la poste soit fait avec la plus scrupuleuse exactitude : Et Monsieur Jérôme Saint Mathe sera obligé de montrer ses aptitudes : nous y comptons.

Seulement c'est écœurant de voir traiter de cette manière les services publics ; et de voir accourir, la gueule ouverte et les dents longues, jusqu'au moindre petit Rouget, avide de se remplir des miettes qui peuvent tomber de la crèche du gouvernement. Et quand on pense que nos gouvernants se prétendent de grands hommes et prétendent administrer un grand pays.—Vite, Triboulet ; tes lanières ; et frappe, frappe à en déraciner ta bosse ; frappe, frappe fort, et chasse cette engeance affamée.

UN. CONTRIBUABLE

A LABROQUERIE

(De notre correspondant spécial.)

Pour la première fois l'association Saint-Jean-Baptiste de Saint-Joachim de LaBroquerie a célébré sa fête patrônale le 24 juin avec un éclat admirable. Si nous considérons le peu de temps qu'il nous a été donné pour les préparatifs nous devons ajouter que le résultat fut pour tous étonnant. Après la messe environ 500 personnes se réunirent sur le lieu du pique-nique où le diner somptueux avait été préparé. Dans l'après-midi le programme fut bien exécuté. En contemplant ce beau résultat nous félicitons Monsieur Louis Brisebois qui le premier se mit à la tête du mouvement, et en le nommant Président de notre association nous avons choisi un homme actif et intelligent, convaincu d'avances qu'il ne reculerait pas devant les obstacles. M. Brisebois n'est au milieu de nous que depuis quelques années seulement et les services qu'il a rendus à la paroisse sont nombreux. Il possède une bonne éducation et sait se rendre utile en temps opportun.

Les travaux de l'Eglise sont très avancés.

Lundi a eu lieu la bénédiction de la pierre angulaire. Nous prions messieurs les colonisateurs de penser à nous. Il y a de beaux terrains à vendre ici.

Mariage

Lundi matin, M. Jean Gingras, de cette ville, employé à la Banque d'Hochelaga, conduisait à l'autel Melle Cécile Jean, fille de M. François Jean, marchand de Saint-Boniface. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Cloutier, dans la chapelle de l'archevêché. Melle Jean était conduite par son père; M. Horace Chevrier accompagnait le marié.

La cérémonie a révêtu un caractère privé, les membres des familles seuls étaient présents. Le déjeuner de noces a été servi chez M. Frs Jean.

A 1 h. p. m., l'heureux couple partait en voyage de noces à Saint-Paul. Nous souhaitons à M. et à Mde Jean Gingras nos meilleurs vœux de bonheur.

La veille du mariage, les nombreux amis de M. Gingras se sont réunis à l'hôtel de Saint-Boniface et lui ont fait cadeau d'un riche service de coutellerie. C'est M. Joseph Bernier M. P. P., qui a fait la présentation et M. Gingras a fait un discours de réponse très approprié. D'autres discours ont aussi été prononcés. Il y a eu musique et chant, et la soirée a été fort agréable.

M. et Mde Jean ont reçu de riches et nombreux cadeaux à l'occasion de leur mariage.

Dans le Monde Religieux

Le R. P. Perron, O. M. I., est occupé à prêcher une retraite aux Révérendes Sœurs de Saint-Boniface.

Le R. P. Edmard partira vendredi pour le Portage-du-Rat, où il prêchera une retraite aux Fidèles Compagnes de Jésus.

Le R. P. Tatin, Visiteur extraordinaire des Pères Oblats, de Paris, est arrivé mercredi matin à l'archevêché. Le R. P. se rendra jusqu'à la Colombie.

Le T. R. M. Dugas et M. l'abbé Béliveau sont allés à la Broquerie, où M. le Grand vicaire génial a béni la pierre angulaire de la nouvelle église.

M. L'abbé Turcotte est parti mardi dernier pour un voyage de santé dans la province de Québec.

AVIS

Le comité des terrains de l'Université a nommé M. John Russell, le gérant de la compagnie **WINNIPEG GENERAL TRUSTS,** secrétaire du dit comité.

Toutes communications concernant l'achat de terrains de l'Université, ou pour des permis de foin ou de coupe de bois sur ces terrains, devront être adressées à M. John Russell, à son bureau, à la Bank of Hamilton Building, City of Winnipeg.

JOHN RUSSELL.
Secrétaire.

Rev. Canon Matheson, Président du Comité.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-BONIFACE

Séance du 24 juin.

Suite

Présent : Le Maire et les Conseillers Bleau, Gauvin, Lavoie, Lamontagne, Jean et Pelletier. Lecture du procès-verbal de la dernière séance et de celui de la séance spéciale des 4 et 5 juin.

Communications :

G. Cinq-Mars et autres, pétition pour le maintien d'une rue au côté Ouest du terrain du Collège. Référé au Comité des Travaux Publics.

A. G. Pétrin et autres, pétition demandant le rappel du dernier règlement concernant les animaux errants. Laissée sur la table.

J. H. Hargreaves, ingénieur de la Ville, rapport sur le coût d'un pont en acier et en fer sur la Rivière Rouge, aussi sur la valeur actuelle du pont Broadway et des réparations à y faire pour en faire un pont permanent et solide. Référée au Comité des Travaux Publics.

Voici le rapport :

A Messieurs le Maire et les Conseillers de Saint-Boniface, Man.

Messieurs ;

Suivant vos instructions, je soumets les estimés et le rapport suivants concernant la question d'un pont.

1o—Pont à niveau élevé, sur la rivière Rouge, de la Rue Grandin à la Rue Lombard :

Coût approximatif d'un pont en acier et en fer d'un type moderne de construction, 26 pieds de largeur en dedans, à niveau élevé de manière à passer au-dessus de la voie du Transfer Railway, et avec approches en bois inclinées : $123,000.

2o—Achat du Pont Broadway actuel, érection de piliers permanents, trottoirs, nouveau garde-corps ou équivalent, peinture et réparations nécessaires. $51,700. Ce montant comprend $24,000 pour la valeur dépréciée de la superstructure actuelle et de la pierre, qui peuvent être employées de nouveau.

Je ne me suis pas encore assuré du surplus de recettes sur les dépenses du présent pont, si il y en a, de manière à me permettre de faire une estimation d'une compensation. Après que le passage libre des piétons sur le nouveau pont du Canadian Northern, maintenant en construction, sera établi, il est probable que le revenu provenant des piétons sur le pont Broadway sera de beaucoup réduit.

3o—Achat du pont Broadway actuel etc. etc. suivant l'estimation No 2 qui précède, aussi construction d'approches en bois et d'un pont au dessus de la voie du Canadian Northern Railway, sur l'avenue Broadway. $57,700

4o—Achat du pont actuel avec trottoirs et réparations temporaires. $27,850

Ce pont pourrait servir tel qu'il est avec des réparations désirables pour une période de temps limité, mais le niveau à la traverse du C. N. R. est dangereux et sujet à objection et ne pourrait être que temporaire.

5o—Achat du pont Broadway actuel etc., enlèvement et replacement à niveau élevé avec des approches faciles du côté de l'avenue Broadway et du côté de l'avenue Provencher, y compris nouveaux piliers, trottoirs, garde-corps ou équivalent, peinture et réparations nécessaires et aussi des approches en bois à chaque extrémité du pont. $98,500.

6o—Estimation no 5 avec largeur additionnelle des piliers et une nouvelle superstructure en acier pour la voie des chars électriques. $147,500

Ce projet laisserait la voie des voitures telle qu'elle est actuellement avec addition de trottoirs et 14 pds de largeur pour la voie des chars. Le pont actuel n'est pas convenable au trafic des chars.

Il est à observer qu'avec l'augmentation probable du trafic sur le Transfer Railway et sur l'Avenue Broadway, tout pont permanent devrait être érigé à haut niveau, de manière à passer au-dessus des chemins de fer. Au cas où le conseil déciderait de construire un nouveau pont plus au nord que celui du C. N. R., il serait désirable de pourvoir pour l'avenir à un tunnel et à une traverse de leur voie par les chars, à la rue Aubert, en faisant des arrangements avec le C. N. R.

Il me parait que, comme le terrain dans la partie nord de la Ville a été en grande partie acquis pour des fins de chemin de fer, un pont placé à cet endroit n'est pas maintenant aussi désirable qu'avant l'établissement du chemin de fer, et c'est pourquoi il est probable que l'emplacement du pont qui relie actuellement les deux villes et qui aboutit à deux grandes Avenues de 132 pieds de largeur, est préférable et pourrait être adopté en prenant les estimés No 5 ou 6.

A chacune des estimations concernant le pont Broadway, il peut y avoir une addition pour compensation ou indemnité, tel que mentionné dans l'estimation No 2.

Votre obéissant serviteur

J. H. HARGREAVES

Ingénieur

SAGE PRÉVOYANCE.

Nos organes les plus délicats et les plus exposés aux influences extérieures sont ceux des voies respiratoires. Au moindre trouble qui s'y produit, il faut prendre du BAUME RHUMAL.

AVIS

Avis est par la présente donné qu'un Règlement No. 7 autorisant l'Arrondissement Scolaire de la Ville de Saint-Boniface No. 2 d'émettre $2000.00 de Débentures pour l'achat d'un terrain, la construction d'une école et son aménagement, dans le Quartier No. 4 de la Ville de Saint Boniface, sera soumis au vote des contribuables de la Ville de Saint-Boniface le vingt-cinquième jour de Juillet entre neuf heures du matin et cinq heures de l'après-midi inclusivement.

Les endroits indiqués plus bas seront les bureaux de votation où pourront se présenter, le vingt-cinquième jour du mois de Juillet 1901 entre les neuf heures de l'avant-midi et cinq heures du soir inclusivement, les contribuables de la Ville de Saint-Boniface pour enregistrer leur vote pour ou contre la passation du dit Règlement.

Quartier No. 1, Résidence de J.-Bte. Couture.

Quartier No. 2' Résidence d'Edmond Marcoux.

Quartier No. 3, Hôtel de Ville.

Quartier No. 4, Résidence d'Israël Leclair.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier

NOTICE

Notice is hereby given that His Honour the Lieutenant-Governor in Council has under the provisions of the "Land Drainage Act" approved of the doing of the following mentioned work, that is to say: The construction of a main drain through the centre of Section 32 in Township 6 Range 2 East and Sections 5, 8, 17 20, 29 and 32 in Township 7 Range 2 East.

Also the Construction of such necessary lateral channels and tap drains in order to make the said work effective upon the completion thereof; and further that it is the intention of the Department of Public Works for the Province of Manitoba to undertake the proposed work aforesaid at an estimated cost of Twenty-eight thousand eight hundred and fifty dollars (28,850) as a local inprovement, and to assess and levy for said cost against the lands benefitted thereby, which may be described as follows: The East half of Section 13 The East half of Section 23, the whole of Sections 24, 25, 26, 35 and 36 all in Township 6 Range 1 East—All that portion of the North West quarter of Section 17 North of Lot 473 in the Parish of St. Agathe. The whole of Sections 18, 19, 20, 29, 30, 31, 32 and the West half and North East quarter of 33 all in Township 6 Range 2 East.

The whole of Sections 1, 12, 13, and all that portion of Sections 24 and 25 lying to the East of the Pembina Branch of the Canadian Pacific Railway, all in Township 7 Range 1 East

The whole of 4, 5, 6, 7, 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 28 29 and 30 all in Township 7 Range 2 East.

The whole of the above mentioned area containing approximately Twenty-one thousand Six hundred (21,600) acres, unles a majority of owners thereof, representing at least one half in value of the same, petition the undersigned against the doing of the work aforesaid within one month after the publication hereof.

Dated at the City of Winnipeg this 15 day of June A. D. 1901.

R. ROGERS.
Minister of Public Works.
19-6-01-3i

A VENDRE. Trente-trois lots de terre dans la ville de Saint-Boniface (subdiv -de 77) en face de la résidence de M. Jos. Lecomte, savoir : 13 lots de 39X99 ; et 20 lots de 30X122 Seront vendus à bon marché et à des conditions faciles. Adressez-vous à H. Cooper, 308, McIntyre Block, Winnipeg.

PERDU.—M. François Ethier a perdu 2 chevaux rouges, la semaine passée, portant chacun une clochette : le plus petit a la moitié des pattes blanches, ainsi que le front, et il est aussi étampé "F. E." sur l'épaule. St.-Boniface 18 juin 19 6-01

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé........................	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine........................	575,136	38.80	22,318,378
Orge........................	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre................	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année........................	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau........................	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers........	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Maniere de Detruire Les Mauvaises Herbes

(Suite de la 1ère page)

le chou-gras et l'Amaranthe. C'est de sa ressemblance avec cette dernière plante, qu'elle tire un de ses noms scientifiques, qui signifie "ressemblant à l'amaranthe." Pendant la première époque de sa croissance, elle ressemble beaucoup au chou-gras (*Chenopodium album*) mais est quelque peu velouté. En mûrissant elle devient lisse et dépourvue de cette accumulation de petites branches, d'où lui vient sans doute son premier nom (voyez Fig. 18).

Cette plante possède de très petite fleurs verdâtres, presque invisibles, placées à la base des feuilles, et sont divisées en fleurs mâles et femelles. Ces dernières restent comme une couverture à la graine contenue dans un fruit arrondi et plat, qui souvent demeure attaché à la plante jusqu'au printemps suivant.

Les graines sont d'un brun foncé et de la même conformation qu'une très petite graine de lin. La plante (qui est une annuelle) atteint une hauteur de trois à quatre pieds et est très branchue depuis sa sortie même du sol. Elle est très robuste, demeure debout tout l'hiver, formant souvent une masse épaisse tout enchevêtrée, au travers de laquelle on a peine à marcher.

Elle semble prospérer un peu partout, cependant elle semble affectionner tout particulièrement les cours des ferme et les chemins. Comme on l'a signalé plus haut, cette mauvaise herbe nous vient probablement en ligne directe de Russie. Elle a déjà pris un pied solide dans presque toutes les régions de la Province

Cette herbe paraît détruire le chou gras, mais ce soi-disant avantage ne doit en aucune façon la recommander à l'indulgence du cultivateur. Elle doit toujours être considérée comme une très mauvaise herbe.

CHIENDENT—COUCH GRAS OU QUICK GRASS (*Agropyrum repens.*)

Cette herbe vivace est munie de racines qui s'étendent fort loin et font ainsi qu'elle se propage très facilement. Il en existe deux variétés au Manitoba, l'une dont nous venons de donner le nom, l'autre l'*Agropyrum glaucum* var *occidentale*. Cette dernière a été surnommée "L'herbe bleue du Colorado."

Les racinés ne pénètrent pas très avant dans le sol, de sorte qu'un labour profond n'est pas ce qu'il faut pour les détruire: au contraire, car enfouie plus profondément, elle reparait au moment où on s'y attend le moins. En la piochant constamment sur un terrain léger, on est déjà parvenu à la faire disparaître en une seule saison.

Le Docteur Fletcher dit: "Une méthode souvent recommandée dans les Instituts agricoles, doit à mon idée infailliblement réussir, bien que je ne l'aie jamais essayée; labourez légèrement à 4 pouces de profondeur en automne et, au printemps suivant, labourez en travers. Au mois de Jûin semez en sarrasin, et aussitôt que celui-ci est en fleur labourez le; resemez-le encore en sarrasin et relabourez-le. L'année suivante semez un grain ordinaire."

En même temps que dans les terres lourdes et épaisses le chiendent devient une très mauvaise herbe, il est considéré dans l'ouest comme une bonne herbe à pâturage.

FOLLE AVOINE—WILD OATS (*Avena fatua*).

Cette plante annuelle a des relations étroites avec l'avoine cultivée, à laquelle elle ressemble beaucoup, avec cette différence que ses panicules sont plus écartées et que ses feuilles ont une couleur plus jaune que l'avoine ordinaire. La graine est pourvue d'une épaisse enveloppe brunâtre couverte de poils à sa base, a une longue barbe entremêlée, qui se déroule quand elle est humide d'où on lui a quelquefois donné en Angleterre le nom "d'avoine animée." La graine peut demeurer dans le sol nombre d'années sans germer. On peut exterminer cette mauvaise herbe soit en l'arrachant à la main, soit en mettant le terrain en jachère d'été, soit en semant un grain qui mûrisse de bonne heure, et qu'on désire couper en vert pour la nourriture des animaux. Coupez en juillet, car la folle avoine mûrit de très bonne heure et le but de ce procédé est d'empêcher la propagation par la semence.

LES MAUVAISES HERBES ET L'INDUSTRIE MEUNIÈRE

Les années dernières, on a fait connaitre sous ce titre les résultats d'une étude sur la dépréciation commerciale du grain produite par la présence des graines de mauvaises herbes. Cet ouvrage a été continué depuis, et il est maintenant un fait acquis que les cultivateurs perdent énormément en expédiant des grains sales. La proportion des pertes pour l'année 1898 a été sans précédents; le grain provenant de certains districts contenaient jusqu'à 7 par cent de graines de mauvaises herbes, enlevées du bon grain dans les élévateurs. Ceci est une chose très sérieuse qui nécessite l'attention de tous les cultivateurs. La mauvaise graine la plus fréquente les années dernières était le chou-gras; venaient ensuite le Passerage le Liseron, le topinambour ou soleil, et la Moutarde. Dans la vallée de la Rivière Rouge c'était la grande herbe aux poux qui dominait, et la dépréciation du grain a été considérable. Le Département de l'Agriculture fait tous ses efforts pour répandre la connaissance de ces faits et pour empêcher, autant que faire se peut, l'expédition des grains sales.

La circulaire suivante a été publiée relativement à la vente des grains sales par les marchands ou autres personnes.

(A suivre sur la 4me page)

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 27 Mai 1901

	$ cts.		$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 18	à	0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à	0 18
Fromage	0 9½	à	10
Œufs frais, la doz	0 00	à	18
Œufs en boites, la doz	0 00	à	0 00
Patates, le minot	0 00	à	0 35
Navets, le minot	0 15	à	0 20
Carrottes, le minot	0 40	à	0 45
Panais, la lb	0 02	à	0 00
Betterave, le minot	0 30	à	0 40
Oignons, le minot	1 50	à	1 75
Choux, par douzaine	0 00	à	0 50
Oie, par lb	0 00	à	0 12
Canards, par lb.	0 00	à	0 12
Dindes, par lb	0 10	à	0 12
Mouton, par lb	0 07	à	0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à	0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à	0 06
Bœuf, par lb	0 04	à	0 05

FARINE

Farine par 100 lbs, Roller Process	1 20
" Strong Baker	1 90
" Manitoba Baker	1 70
" Imperial Baker	1 30
" Supérieure XXXX	1 20
" Nestor	1 05
Gru, la tonne	14 50
Son, "	12 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

XI

No 31

—Vous irez ensuite faire une visite à Mme de Piélan?

—Mme de Piélan...je n'avais pas l'intention...Elle ne me connait pas...

—Et qui donc lui présentera sa nouvelle institutrice?

—Je ne sais...j'avais pensé que Mlle Moissac voudrait bien se charger...

—Non, mon ami. Cela ne peut pas être. Je sens bien qu'il y a pour vous dans cette démarche un sacrifice d'amour-propre. Mais habituez-vous donc une bonne fois à mettre sous le pied ces misérables questions de vanité. Je suppose, du reste, que vous n'avez pas la pensée de cesser de voir Mlle Marguerite; il faudra donc bien que vous vous mettiez en relation avec les personnes chez lesquelles elle va habiter. Soyez homme, soyez chrétien surtout, et marchez droit et ferme dans le chemin du devoir, vous rappelant que le mal seul est humiliant. Vous êtes le seul protecteur de votre sœur; si elle accepte, vous irez en informer la comtesse de Piélan, vous arrêterez avec cette dame toutes les conditions de sa nouvelle position, puis vous irez la chercher au couvent, et vous la présenterez à l'hôtel de la rue Vanneau.

Pour Charles, le P. d'Aradon était la voix autorisée à laquelle il obéissait sans discussion.

Dans l'après-midi, il se présentait chez la comtesse de Piélan.

L'hôtel était beau, les appartements élevés, spacieux, avaient grand air, le mobilier un peu ancien déjà, était riche et élégant, sans prétentions.

La comtesse était de taille moyenne, ses traits réguliers et finement dessinés avaient été d'une grande beauté, mais les souffrances avaient imprimé leurs traces indélébiles. Près d'elle une jeune fille, presque une enfant, était assise ou plutôt couchée dans un de ces fauteuils larges et profonds dont se servent seulement les vieillards et les malades; elle était d'une pâleur diaphane que sa riche chevelure noire et l'éclat fiévreux de ses grands yeux bruns rendaient plus saisissante.

A cette vue Charles eut un serrement de cœur.

—Mon Dieu, se dit-il, enfermer les dix-sept ans de Marguerite entre ces deux femmes brisées par la douleur!...

Mais en même temps il voyait sur les lèvres décolorées de la jeune fille un sourire si profondément bon, le milieu dans lequel il entrait lui apparaissait si calme, si honnête, si reposé, qu'il comprit aussitôt que cette maison était une de celles où la vie coule heureuse et paisible sous le regard de Dieu.

Ces impressions contradictoires ne firent du reste que traverser sa pensée, il n'eut pas le temps de s'y arrêter; Mme de Piélan l'accueillait avec un aimable sourire et lui indiquait un siège placé près d'elle.

—Vous êtes sans doute, Monsieur, lui dit-elle, le frère de la jeune personne que l'on m'a offerte pour servir de guide et d'amie à ma chère petite malade

—Oui, Madame, et je viens vous annoncer que ma sœur est heureuse d'accepter les fonctions que vous voulez bien lui confier.

—Ah! quel bonheur, ma mère, s'écria la jeune fille, je vais avoir une compagne, une amie...de mon âge, n'est-ce pas, Monsieur?

—Ma sœur a dix-sept ans, Mademoiselle.

—Six mois seulement plus que moi. Ce ne sera pas une institutrice bien respectable, mais en revanche, comme je vais l'aimer! Elle est encore au couvent?

—Oui, Mademoiselle.

—Maman, si vous faisiez atteler, nous irions la chercher tout de suite. Pensez donc, elle doit tant s'ennuyer au couvent, et moi, je serais si heureuse de l'avoir près de moi.

—Un instant, ma chérie, tu vas un peu vite en besogne. Vous m'avez dit, Monsieur, que Mademoiselle votre sœur acceptait la position que je lui ai fait offrir, je suppose que vous ratifiez cet acquiescement.

—Parfaitement, Madame; mais je pense qu'il est nécessaire que vous la voyiez, et que vous vous assuriez par vous-même qu'elle réponde à tous vos désirs. Si vous voulez me le permettre, j'aurai l'honneur de vous la présenter.

—Ce n'est pas nécessaire, je sais par Mlle Moissac tout ce que j'ai besoin de savoir et je me réjouis déjà de la pensée d'avoir deux filles à aimer. Je recevrai Mlle Durand quand vous serez prêt à me l'amener.

—Mère, fit Anne-Marie un peu boudeuse, pourquoi ne veux-tu pas que nous allions la chercher tout de suite? je serais si heureuse!...

—Si cela te fait tant de plaisir et que Monsieur n'y voie pas d'empêchement, je le veux bien.

—Ma sœur et moi, Madame, nous sommes entièrement à vos ordres. Je ne vois à la réalisation du vœu de Mademoiselle qu'un seul obstacle: ma sœur n'a que ses vêtements de pensionnaire.

—Je le sais, et on a dû vous dire que je me chargeais de son trousseau. Nous la recevrons très bien comme elle est; et il me sera même plus agréable de l'avoir ici pour les entrevues avec la couturière et la modiste.

—Mon Dieu, Madame, si j'avais eu quelques jours, j'aurais pu faire au moins les premiers frais.

—C'est ce que je ne souffrirai pas. Et tenez, Monsieur, permettez-moi d'être absolument franche avec vous, ce sera le moyen de rendre à l'avenir nos rapports simples et faciles. Mlle Moissac m'a informée de tout ce qui vous regarde. Je sais que des malheurs immérités vous ont fait perdre une brillante situation. J'ai beaucoup souffert, Monsieur, et je sais compatir à la souffrance noblement supportée: je suis heureuse que la Providence, en plaçant Mlle Durand sur ma route, m'ait fourni l'occasion de lui être utile. Si je lui demande un peu de son temps et de sa liberté, je veux lui rendre en affection le bien qu'elle fera à ma fille. Dès aujourd'hui, je me charge, en votre lieu et place, de toutes les obligations que ce titre me confère: je vous permets seulement de continuer à l'aimer, et ma maison vous sera toujours ouverte quand vous voudrez venir la voir et vous assurer qu'elle n'y est pas trop malheureuse.

—Je ne sais vraiment, Madame, comment vous témoigner ma reconnaissance.

—Ne parlons pas de cela, s'il vous plait. Plus tard, si je trouve l'occasion de vous être utile, à votre sœur ou à vous, autrement qu'en promesses, vous me remercierez, s'il y a lieu. Et maintenant allons aux *Oiseaux*.

Le soir même, Marguerite était installée à l'hôtel de la rue Vanneau. Lorsque son frère, dans le parloir du couvent, l'avait présentée à Mme de Piélan, elle avait eu d'abord un léger mouvement d'effroi, mais l'accueil que lui fit la comtesse fut si sympathique qu'elle s'était bien vite rassérénée: quant à Anne-Marie, c'était à bras ouverts qu'elle l'avait accueillie, et, par un caprice d'enfant malade, elle avait déclaré qu'elle ne consentirait jamais à l'appeler mademoiselle.

—J'écouterai ses leçons, je lui obéirai, mais je ne veux voir en elle qu'une amie, avait-elle dit.

Marguerite prit très au sérieux son rôle d'institutrice, et dès les premiers jours Mme de Piélan acquit la certitude que Mlle Moissac avait réussi bien au-delà de ses espérances.

Anne-Marie ne tarissait pas sur son éloge, et ne pouvait vivre un instant sans elle.

—Prends garde, lui dit sa mère, de trop fatiguer Mademoiselle.

—Marguerite, dites-moi si je vous fatigue.

—Bien loin de là, je suis trop heureuse de me dévouer entièrement pour vous, je vous aime tant, Anne-Marie.

Et moi je vous aime encore plus...je vais vous dire: vous avez pour moi un amour de pitié, et moi, j'ai pour vous, un amour d'admiration.

—Êtes-vous vraiment heureuse ici? interrogea la comtesse.

—Comment pourrais-je ne pas l'être! tout le monde ici me comble de bonté. Puis j'ai un bonheur que vous ne soupçonnez pas, Madame, il faut avoir été pauvres et malheureux comme nous pour le comprendre. Je pense souvent que mon frère n'a plus à se préoccuper à mon sujet, il peut travailler sans arrière-pensée. Autrefois l'idée de gagner ma vie aurait été pour moi bien pénible, cela m'eût paru bien dûr et bien humiliant; aujourd'hui au contraire c'est cette idée qui fait ma force et mon bonheur. Ah! si vous saviez, Madame, combien il est cruel de se dire que l'on est à charge à ceux qu'on aime.

La première fois que Charles vint la voir, il put à peine la reconnaitre; ce n'était plus la petite pensionnaire de la semaine précédente, c'était une belle et grande jeune fille, élégante et distinguée. Elle s'était bien vite trouvée à son aise dans son nouveau milieu, le bonheur et la joie rayonnaient de tout son être. Son frère, retenu à diner par la comtesse, oublia pour un moment les deux dernières années de sa vie, il se sentait tellement heureux qu'il lui semblait, pour un instant, avoir toujours vécu auprès de ces trois femmes, dont l'une était sa mère et les deux autres ses sœurs...Ce doux rêve prit fin cependant, il dut regagner son logement triste et solitaire; mais avant de le laisser partir, la comtesse convint avec lui que son couvert serait mis tous les dimanches, et qu'en semaine il viendrait, de temps en temps, passer une partie de la soirée.

Bientôt le bonheur qu'il puisait dans ses bonnes visites à l'hôtel de Piélan lui rendit tout son courage; il se remit à travailler avec une nouvelle ardeur. Mlle Moissac lui avait découvert de nouveaux élèves, il pouvait maintenant subvenir largement à ses dépenses, et quelquefois il pouvait s'offrir le luxe d'apporter un petit cadeau à sa sœur, ce dont il était toujours fortement grondé, mais encore plus tendrement remercié.

A Suivre